

Communiqué

COVID 19 - Mesures prises par la Municipalité de Lutry

La Municipalité a décidé de mettre en place une série de mesures visant à réduire les risques de transmission du virus et répondre au mieux aux différents besoins de la population.

Plan pour les citoyens âgés de 65 ans et plus

La Municipalité a mis en place un service de livraison à domicile destiné aux personnes ne bénéficiant pas d'aide extérieure. Un courrier a été adressé à tous les ménages dont les habitants sont âgés de 65 ans et plus. Cette mission est assumée par les collaborateurs de la commune. Les livraisons sont effectuées deux fois par semaine les mardis et les vendredis. La bourse communale facturera les commandes.

Espaces publics

Les espaces publics, places de jeux, terrains de sport et plages publiques sont désormais interdits d'accès. Les rassemblements de plus de cinq personnes ne sont pas autorisés et une distance sociale de deux mètres au minimum doit être respectée entre les personnes. Des contrôles seront effectués par la police et tout contrevenant s'expose à des sanctions.

Baux commerciaux

La Municipalité a décidé d'accorder des délais de paiement à ses locataires dont l'activité a dû être stoppée en vertu de l'ordonnance fédérale.

Service d'accueil

Un service d'accueil d'urgence a été mis en place pour les enfants dont les parents n'ont pas de solution de garde. A Lutry, ce service est organisé uniquement au Collège du Grand-Pont et fonctionne du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30 sous la responsabilité de la Direction des écoles.

Des structures d'accueil de garde pour les enfants d'âge préscolaire sont mises en place par le réseau d'accueil PPBL (Paudex, Pully Belmont, Lutry).

Chantiers

Tous les chantiers dont la commune est maître d'ouvrage se sont arrêtés pour permettre aux entreprises de prendre les mesures de protection vis-à-vis de leurs ouvriers. Suivant le type de travaux, certains chantiers ont pu reprendre après avoir intégré les mesures de protection imposées par l'OFSP.

Voirie

Le service est garanti pour assurer la salubrité publique comme l'entretien du domaine public, le nettoyage des WC, la vidange des poubelles et le maintien des tournées pour la prise en charge des ordures ménagères, du papier et des déchets encombrants. Le personnel nécessaire à garantir les activités liées au cimetière reste opérationnel.

La gestion des écopoints et de la déchetterie est maintenue.

Fourniture de l'eau potable et des énergies

L'eau potable, l'électricité et le gaz sont garantis aux habitants de la commune.

Assainissement des eaux

La station d'épuration fonctionne normalement.

Administration communale

L'administration communale travaille normalement, l'accès au public est toutefois restreint.

Ces différentes mesures sont susceptibles d'évoluer au gré de l'amélioration de la situation. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la commune www.lutry.ch.

La Municipalité remercie ses concitoyens de leur collaboration et de leur solidarité en ces moments de crise.

Lutry, le 31 mars 2020

Renseignements complémentaires :

Rosalba Drosi Alber, Déléguée à la Communication, 079 431 29 80 - rosalba.drosialber@lutry.ch

Charles Monod, Syndic de Lutry, 079 210 20 74 - charles.monod@lutry.ch